

Fiche de Données de Sécurité



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**
Catalyseur de la
Transition Carbone



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version : 4
Date de version : 15/04/2025
Langue : FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : H-UKR (N ou R)
UFI : 6K332YE0D1004J4M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utilisation en produits du bâtiment.
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES
Rue : Rue ARCHEREAU
Code postal/Ville : 85480 BOURNEZEAU
Pays : France
Téléphone : 02 51 460 600
Site web : www.ciments-hoffmann.fr
Email : contact@ciments-hoffmann.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification
Skin Corr. 1B

Mentions de danger (H)
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Identificateurs du produit

-

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

-

Mises en garde - Généralités

-

Mises en garde - Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationales applicables.

Mises en garde - Stockage

Mises en garde - Élimination

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Substance confidentielle 1	10 ≤ C ≤ 16.0%	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires	-	-
Substance confidentielle 2	C ≤ 3.0%	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

Les substances confidentielles 1 et 2 correspondent aux activateurs carbo-silicate.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau	:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15min. L'application de la diphotérine® est un produit qui limite les brûlures chimiques et peut compléter le lavage à l'eau (meilleure cicatrisation). En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Un traitement médical immédiat est nécessaire parce que les blessures corrosives qui ne sont pas traitées sont difficiles à guérir. LES POMMADES ANTIBRÛLURES THERMIQUES SONT A PROSCRIRE
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil intact et rincer abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Le liquide physiologique et la diphotérine® sont également conseillés pour effectuer le rinçage. Consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en sécurité.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de donnée disponible.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
- Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.
- Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
- Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.
- Éviter de respirer les poussières.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement
- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Garder sous clef.
- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
Substance confidentielle 2	1	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
Substance confidentielle 2	4	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Protection des yeux et du visage | : | Porter un équipement de protection oculaire (lunettes, masques visières).
Les verres de contact sont à proscrire |
| Protection de la peau | : | Protection des mains : <ul style="list-style-type: none"> - Porter des gants répondants aux normes CE résistant aux produits alcalins corrosifs, résistant à l'abrasion et imperméables (ex :gants coton enduits nitrile), - Utiliser des gants jetables ou les nettoyer à l'eau la fin de son usage - Il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. - Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération. Protection du corps : <ul style="list-style-type: none"> - Porter des bottes de sécurité résistant aux produits chimiques - Porter des vêtements de protection à longues manches fermées. |
| Protection respiratoire | : | S'il existe un risque pour une personne d'être exposée à des poussières du ciment, utiliser une protection respiratoire adapté (a minima FFP3) au niveau de la concentration de poussières potentiellement rencontré et conforme aux normes européennes applicables. Respecter les délais d'usures tels qu'indiquer par le fabricant. |

8.3. Informations complémentaires

Pas de donnée disponible.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Poudre
Couleur :	Gris clair
Odeur :	Pas de donnée disponible
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de donnée disponible.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

10.7. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Le produit est classé Skin Corr. 1B selon le règlement de référence.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Le produit est classé Skin Corr. 1B selon le règlement de référence.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.11. Génotoxicité

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de donnée disponible.

11.13. Informations complémentaires

Pas de donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de donnée disponible.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

- Déchets exigeant une surveillance spéciale.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.
- Collecter les déchets séparément.
- Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable (pas de restriction).

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

Pas de donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

15.3. Informations complémentaires

Pas de donnée disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 25/07/2018
Date de version : 15/04/2025
Date d'impression : 15/04/2025

16.1. Indication des changements

Mise à jour de la Section 4.1 : Informations complémentaires en 1ers secours
8.2 : Précisions sur les mesures de protection individuelle.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU : Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP : Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.
La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H314	Skin Corr. 1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de donnée disponible.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.